

Tunisie Valeurs

LA MAISON DE L'ÉPARGNANT



Filiale du groupe



BIAT

www.tunisievaleurs.com

PRÉSENTATION



QUI SOMMES-NOUS ?

Fondée en 1991, **Tunisie Valeurs** est une société spécialisée dans les métiers de l'intermédiation en Bourse, de la gestion d'actifs, de l'ingénierie financière et des Valeurs du Trésor.

Depuis sa création, Tunisie Valeurs a axé son développement sur la proximité avec ses clients. Elle s'est dotée, tout au long des trente dernières années, des équipes et des outils pour fournir à ses clients, locaux et étrangers, des services de haute qualité.

En mars 2020, Tunisie Valeurs a été adossée à la **Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT)**, première banque universelle privée du pays.

En ajoutant Tunisie Valeurs à ses filiales, le groupe BIAT a renforcé son positionnement et son potentiel de développement sur les activités de marché de capitaux. Cette union a permis aux deux groupes de référence de la place de joindre leurs forces et leur savoir-faire pour le développement du secteur financier en Tunisie et de mettre en œuvre des synergies étroites et efficaces grâce notamment à l'expertise et à la complémentarité de leurs équipes.

Adossée à un réseau de 8 agences et à une équipe de 120 professionnels, Tunisie Valeurs se classe aujourd'hui parmi les plus importants opérateurs de la place.

NOS MÉTIERS :

Intermédiation en Bourse :

A travers son agrément d'intermédiaire en Bourse, **Tunisie Valeurs** offre à ses clients des placements en actions et en obligations.

L'activité d'intermédiation en bourse est assurée par une équipe de conseillers et également par voie électronique :

- Une plateforme de négociation électronique **Tval Trade** ;
- Une application pour tablettes et smartphones **Tval Mobile**.

Nos solutions sont développées sous les normes de sécurité les plus exigeantes.

Gestion d'actifs :

Premier gestionnaire d'actifs du pays, **Tunisie Valeurs** propose à ses clients une panoplie d'OPCVM, mixtes, obligataires et dédiés CEA répondant à différents profils de risque.

La société offre, également, à ses clients, particuliers et institutionnels, la gestion sous mandat. Il s'agit d'une formule de gestion concertée et personnalisée au profil du client, de ses attentes et de son horizon de placement.

Ingénierie financière :

Tunisie Valeurs intervient auprès de PME et de groupes privés pour apporter son expertise et son conseil en matière d'évaluation, de restructuration financière, de levée de fonds, de montage financier, d'introduction en Bourse, d'augmentation de capital et d'émission d'emprunts obligataires.

Spécialiste en Valeurs du Trésor :

Grâce à son agrément de Spécialiste en Valeurs du Trésor, **Tunisie Valeurs** offre des placements en Bons du Trésor et participe régulièrement aux adjudications pour son propre compte et pour le compte de ses clients.

NOS FORMULES :

Compte Titres : Loger des valeurs mobilières et exécuter des ordres en Bourse en temps réel.

Compte de Gestion Privée – CGP : Personnaliser la gestion sous mandat des placements.

Compte Épargne en Actions – CEA : Investir en Bourse tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.



COMPTE TITRES

COMPTE TITRES

GESTION LIBRE

Compte Titres :

Le **Compte Titres** permet d'investir sur le marché financier et de bénéficier du potentiel de rendement des placements boursiers et des OPCVM (SICAV et FCP).

Destiné à loger votre portefeuille de valeurs mobilières (actions cotées en Bourse, obligations, parts d'OPCVM, Bons du Trésor), le Compte Titres fonctionne comme suit :

- Achat ou vente d'actions cotées en Bourse, d'obligations et de Bons du Trésor ;
- Souscriptions et rachats de parts d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;
- Souscriptions à des augmentations de capital, à des emprunts obligataires et à des Bons du Trésor ;
- Transferts entrants ou sortants de titres.

L'ouverture d'un Compte Titres en gestion libre auprès de Tunisie Valeurs vous donne la possibilité de :

- faire fructifier vos avoirs grâce aux dividendes reçus, plus-values éventuelles sur actions ; plus-values sur parts d'OPCVM et intérêts sur BTA ;
- disposer librement des dividendes, intérêts et plus-values issus de votre Compte Titres ;
- céder vos valeurs et de disposer librement de vos fonds en cas de besoin.



GESTION SOUS MANDAT

Compte de Gestion Privée – CGP :

Le **Compte de Gestion Privée (CGP)** est un compte d'épargne géré d'une manière personnalisée qui sera ponctuée par la remise d'un rapport de gestion périodique détaillé.

Les versements sont libres et les retraits ne sont possibles qu'à l'expiration d'un délai d'un an à compter de l'ouverture du compte. Les capitaux versés sont immédiatement placés en SICAV en attendant que les opportunités de placements en actions cotées se présentent. Le CGP a pour vocation à investir, principalement, en actions cotées, et accessoirement en SICAV, il revêt de ce fait un caractère à risque élevé.

Tunisie Valeurs agit comme mandataire professionnel, tenu à une obligation de moyens. Nos experts sélectionnent les placements en actions les plus opportuns pour faire fructifier votre épargne en se basant sur nos analyses et nos recommandations représentant les meilleures perspectives d'investissement.





OPCVM OBLIGATAIRES

OPCVM
OBLIGATAIRES

SICAV DE CAPITALISATION DESTINÉES AUX PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Produits proposés :

TUNISIE SICAV

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Profil des souscripteurs recommandé :

Une SICAV Obligataire de capitalisation est, en effet, un placement qui privilégie la sécurité du capital placé tout en offrant une rentabilité attrayante par le biais des plus-values attendues au moment de la revente.

Politique de placement :

L'actif des SICAV Obligataires de capitalisation est en permanence composé d'obligations, de Bons du Trésor et de placements monétaires. Etant totalement à l'écart des aléas du marché des actions, son échelle de risque est faible.

Fiscalité :

Ce type de SICAV propose une fiscalité avantageuse pour ses actionnaires personnes physiques. Ils bénéficient d'une exonération d'impôts sur les plus-values provenant de la cession des actions.

Liquidité Immédiate :

Les retraits s'effectuent à vue, sans préavis et sans frais, à la valeur liquidative quotidienne affichée en permanence dans nos agences.



SICAV DE DISTRIBUTION DESTINÉES AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

Produits proposés :

SICAV TRESOR

SICAV ENTREPRISE

Profil des souscripteurs recommandé :

Destinée essentiellement aux investisseurs prudents désirant faire fructifier leurs excédents stables de trésorerie, la SICAV obligataire de distribution est un placement privilégiant la sécurité du capital placé tout en offrant une rentabilité attrayante sous forme de dividendes et, éventuellement, de plus-values au moment de la revente.

Politique de placement :

L'actif des SICAV Obligataires de distribution est en permanence composé d'obligations, de Bons du Trésor et de placements monétaires. Etant totalement à l'écart des aléas du marché des actions, son échelle de risque est faible.

Distribution de dividendes :

Ce type de SICAV distribuera chaque année un dividende par action. Le jour de la distribution aux actionnaires, ce montant viendra en déduction de la valeur liquidative.

Fiscalité :

Les dividendes distribués annuellement par la SICAV Obligataire de distribution sont totalement exonérés d'impôt pour les personnes morales résidentes.

Liquidité Immédiate :

Les retraits s'effectuent à vue, sans préavis et sans frais, à la valeur liquidative quotidienne affichée en permanence dans nos agences.



OPCVM MIXTES

OPCVM MIXTES

FCP VALEURS MIXTES

Profil des souscripteurs recommandé :

FCP VALEURS MIXTES est un Fonds Commun de Placement destiné aux investisseurs, recherchant une valorisation de leur capital sur le long terme, en investissant majoritairement dans des titres de créances émis par l'État et minoritairement dans des actions cotées en bourse.

Politique de placement :

La structure du capital du FCP VALEURS MIXTES ne peut pas excéder un maximum de 30% investi en actions et un minimum de 70% en placements sans risque.

Fiscalité :

Le rendement du FCP VALEURS MIXTES est net d'impôt pour les personnes physiques et n'est soumis ni à la retenue à la source, ni à une imposition complémentaire.

Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions sont libres et aucun droit d'entrée n'est exigé.

Les rachats s'effectuent à vue, sans préavis, aux conditions suivantes :

- Droit de sortie de 1% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 1 an ;
- Pas de droit de sortie si la durée de détention est supérieure à une année.



FCP VALEURS AL KAOUTHER

Profil des souscripteurs recommandé :

FCP VALEURS AL KAOUTHER est un Fonds Commun de Placement destiné aux personnes physiques et morales et aux institutionnels qui cherchent en plus des avantages de la gestion collective la garantie de la conformité du placement aux règles de la finance islamique.

Son échelle de risque est assez élevée.

Politique de placement :

FCP VALEURS AL KAOUTHER est investi de la manière suivante :

- Minimum 50% de l'actif en actions des sociétés cotées en bourse.
- Maximum 30% de l'actif en placements monétaires.
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Conditions de souscriptions et de rachats :

Les souscriptions sont libres et aucun droit d'entrée n'est exigé.

Les rachats s'effectuent à vue et sans préavis sur la base de la dernière valeur liquidative.

Cependant, pour tout rachat opéré avant l'échéance de 3 ans, le prix sera diminué d'un droit de sortie :

- 3% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 1 an ;
- 2% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 2 ans ;
- 1% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 3 ans ;
- Pas de droit de sortie si la durée de détention est supérieure à 3 ans.



SICAV PROSPERITY

Profil des souscripteurs recommandé :

Pour les investisseurs voulant profiter des opportunités offertes par la Bourse, tout en maîtrisant le risque, SICAV PROSPERITY, grâce à une gestion prudente et équilibrée du portefeuille, permet de profiter de l'expérience de nos gestionnaires spécialisés.

La durée minimale recommandée de placement est d'une année.

Politique de placement :

SICAV PROSPERITY est une SICAV mixte de capitalisation avec une composante limitée d'actions, lui conférant le caractère d'OPCVM prudent. Elle s'adresse plus particulièrement à des investisseurs acceptant un risque faible à modéré.

Fiscalité :

Le rendement sous forme de plus-values provenant de la cession des actions est net d'impôt pour les personnes physiques et n'est soumis ni à la retenue à la source, ni à une imposition complémentaire.

Liquidité Immédiate :

Les retraits s'effectuent à vue, sans préavis et sans frais, à la valeur liquidative quotidienne affichée en permanence dans nos agences.

SICAV OPPORTUNITY

Profil des souscripteurs recommandé :

L'optique des investisseurs est celle d'une perspective de rendements élevés offerte par la Bourse sur le moyen et long terme, tout en acceptant une certaine prise de risque puisque les supports sont majoritairement des actions.

Politique de placement :

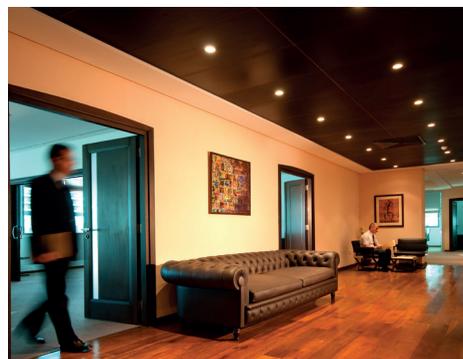
SICAV OPPORTUNITY est une SICAV mixte de capitalisation, son portefeuille est majoritairement composé d'actions. Elle s'adresse plus particulièrement à des investisseurs acceptant un risque modéré à élevé.

Fiscalité :

Le rendement sous forme de plus-values provenant de la cession des actions, est net d'impôt pour les personnes physiques et n'est soumis ni à la retenue à la source, ni à une imposition complémentaire.

Liquidité Immédiate :

Les retraits s'effectuent à vue, sans préavis et sans frais, à la valeur liquidative quotidienne affichée en permanence dans nos agences.



COMPTÉ ÉPARGNE EN ACTIONS CEA



LE COMPTE ÉPARGNE EN ACTIONS - CEA

Le Compte Épargne en Actions - CEA est accessible à toute personne physique soumise à l'impôt et domiciliée fiscalement en Tunisie : salariés, professions libérales... L'ouverture d'un CEA donne le droit à son titulaire de déduire annuellement de son revenu imposable 100% du placement effectué avec un maximum de 100 000 DT par an.

Le dernier délai de réalisation du versement est fixé à la date limite de dépôt de la Déclaration Unique des Revenus (D.U.R) d'où la possibilité de réaliser une économie d'impôt de 55% de l'impôt normalement dû pouvant atteindre 35 000 DT par an.

Le bénéfice de cet avantage concerne tous les contribuables personnes physiques y compris les professions libérales soumises au régime forfaitaire.

Conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal :

Le bénéfice de l'avantage fiscal lié au CEA est subordonné au respect de certaines conditions :

- Blocage des sommes déposées dans le compte CEA pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle du dépôt. L'obligation de blocage ne s'applique que sur les sommes déposées, les mouvements de vente et d'achat dans le CEA sont libres.
- Présentation à l'employeur ou à l'administration fiscale d'une attestation de dépôt, délivrée par Tunisie Valeurs.
- Les sommes déposées dans le CEA doivent être utilisées dans les 30 jours de bourse qui suivent la date de leur dépôt pour l'acquisition exclusive :
 - ✓ d'au moins 60% en titres de capital des sociétés admises à la cote de la Bourse et au plus 40% en Bons du Trésor Assimilables et emprunts émis par l'État (BTA / Emprunt National) ;
 - ✓ ou de parts d'OPCVM respectant ces mêmes règles.

En outre, les dividendes servis et les plus-values réalisées sont retirables s'ils dépassent les sommes versées ayant ouvert droit à une déduction fiscale.

Formules de gestion :

La gestion du portefeuille se fait selon deux modes opératoires :

- **Directement** : Dans ce cas, vous décidez vous-même avec l'aide de votre chargé de clientèle quelles actions cotées vous souhaitez acheter dans votre compte CEA libre.
- **Indirectement** : Dans ce cas, vous vous déchargez de la gestion de votre portefeuille à travers deux alternatives :
 - ✓ **La gestion individuelle** : en optant pour l'ouverture d'un compte CEA géré, vous nous déléguez totalement la gestion de votre épargne qui sera ponctuée par la remise d'un rapport de gestion périodique de la part de votre gérant de portefeuilles.
 - ✓ **La gestion collective** : en souscrivant aux parts de nos Fonds Communs de Placement dédiés au CEA FCP VALEURS CEA et/ou FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS.



OPCVM DÉDIÉS CEA

Produits proposés :

FCP VALEURS CEA
FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS

Profil des souscripteurs recommandé :

Les OPCVM dédiés CEA sont destinés aux investisseurs désirant bénéficier des avantages de la gestion collective mais acceptant un niveau de risque élevé et sont particulièrement dédiés aux personnes physiques titulaires de Comptes Épargne en Actions (CEA).

Politique de placement :

Afin d'assurer l'éligibilité à l'avantage fiscal, la répartition de l'actif des OPCVM dédiés CEA remplit les conditions d'affectation prévues par la réglementation relative aux CEA :

- 60 % au minimum de l'actif est investi en titres de capital des sociétés admises à la cote de la Bourse ;
- le reliquat de l'actif est placé en Bons du Trésor Assimilables et emprunts émis par l'Etat (BTA / Emprunt National) ;
- le montant non utilisé ne doit pas dépasser 2 % de l'actif.

Fiscalité :

Ce type de FCP permet l'exonération d'impôt sur les plus-values de la cession des parts pour les personnes physiques.

Conditions de souscriptions et de rachats :

Les souscriptions et les rachats s'effectuent à vue, sans préavis et sans frais, à la valeur liquidative quotidienne affichée en permanence dans nos agences.



SIMULATIONS

CAS 1

Revenu imposable 50 000 DT
Investissement CEA 22 200 DT

Nouveau revenu imposable	27 800 DT
Impôt normalement dû	13 100 DT
Impôt réduit par le CEA	6 100 DT
Economie d'impôts	7 000 DT

CAS 2

Revenu imposable 104 000 DT
Investissement CEA 50 000 DT

Nouveau revenu imposable	54 000 DT
Impôt normalement dû	32 000 DT
Impôt réduit par le CEA	14 500 DT
Economie d'impôts	17 500 DT

CAS 3

Revenu imposable 150 000 DT
Investissement CEA 75 000 DT

Nouveau revenu imposable	75 000 DT
Impôt normalement dû	48 100 DT
Impôt réduit par le CEA	21 850 DT
Economie d'impôts	26 250 DT

CAS 4

Revenu imposable 195 000 DT
Investissement CEA 100 000 DT

Nouveau revenu imposable	95 000 DT
Impôt normalement dû	63 850 DT
Impôt réduit par le CEA	28 850 DT
Economie d'impôts	35 000 DT



PRESTATIONS GRATUITES

- Attestation de nantissement
- Attestation de propriété de titres
- Certificat de retenue à la source
- Consultation du compte et suivi du marché en temps réel via la plateforme Tval Trade et l'application Tval Mobile
- Rapport de Gestion détaillé et personnalisé pour les comptes gérés
- Dépôts et retraits de chèques
- Duplicata attestation CEA
- Encaissement de coupons (dividendes, intérêts)
- Extraits de comptes
- Ordres téléphoniques
- Ouverture / Clôture de compte
- Port de lettre
- Redevances pour l'utilisation des Services de la Bourse (RUS)
- Relevés de dividendes
- Relevés et avis d'opérés électroniques
- Relevés de la plus-value de cession de titres (pour les Personnes Physiques)
- Relevés trimestriels
- Virements internes et externes.



LEXIQUE

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable.

FCP : Fonds Commun de Placement.

Valeur liquidative : Lors de la vie d'un OPCVM, il doit être possible d'effectuer des souscriptions et des rachats sur la base de la valeur liquidative. Le prix d'une part (dans le cadre d'un FCP) ou d'une action (dans le cadre d'une SICAV) est appelé valeur liquidative.

Action : Représente une fraction du capital d'une entreprise ou un titre de propriété d'une partie de la société. Cela vous donne des droits de recevoir des dividendes si la société en distribue et de prendre part aux décisions ou d'influer sur la politique générale de l'entreprise.

Obligation : Titre de créance émis par une entreprise, par une collectivité publique ou par l'État, remboursable à une date et pour un montant fixé à l'avance et qui rapporte un intérêt.

Capitalisation boursière : C'est la valeur boursière d'une entreprise à un moment précis. Elle se calcule en multipliant le nombre d'actions de l'entreprise par son dernier cours de bourse.

Book value : Actif net ou valeur comptable nette de l'entreprise.

Dettes financières nettes : C'est le solde des dettes financières de l'entreprise diminué des liquidités et des placements financiers. Elle représente la dette nette de l'entreprise vis-à-vis des tiers.

VE ou Valeur d'Entreprise : Correspond à la somme de la capitalisation boursière et de la dette nette de l'entreprise.

Price Earning Ratio (PER) ou P/E : Ratio correspondant au rapport entre la capitalisation boursière et le résultat net.

Price-to-book ratio ou P/B : Ratio mesurant le rapport entre la capitalisation boursière et la Book Value.

Dividende : Revenu tiré d'un placement en titre de capital. C'est une rémunération versée chaque année par l'entreprise à l'actionnaire en fonction des bénéfices réalisés.

Rendement en dividendes ou Dividend yield : C'est un rendement net, défini comme le rapport du dividende ajusté au cours du titre, exprimé en pourcentage.

Plus-value : C'est le gain résultant de la différence entre le prix de vente (ou de rachat) d'un titre et son prix d'achat (ou de souscription).

Pay-out ou taux de distribution des dividendes : Il représente le pourcentage du résultat net distribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

tval trade
 www.tvaltrade.com
 votre plateforme de négociation électronique

Accédez dès maintenant à votre plateforme Tval Trade :

- Passez vos ordres de Bourse et surveillez vos positions où que vous soyez.
- Accédez à votre portefeuille valorisé en direct.
- Suivez les cours, les graphes, les indices et les palmarès des valeurs en temps réel.

Tunisie Valeurs Filiale du groupe BIAT "Plus proche pour mieux vous servir"

L'appli **tval mobile**
 Votre agence à portée de main
 Sécurisée - Simple - Plus proche de vous

Tunisie Valeurs Filiale du groupe BIAT AML 3000



NOS AGENCES

✔ TUNIS CENTRE URBAIN NORD

Immeuble Integra Centre Urbain Nord
 1082 - TUNIS MAHRAJÈNE
 Tél : 71 189 600 - Fax : 71 949 325

✔ TUNIS BELVÈDÈRE

17, rue de Jérusalem
 1002 - TUNIS
 Tél : 71 794 822 - Fax : 71 798 454

✔ LA MARSÀ

Résidence Mongi Slim Rue Chérif
 Marsa Plage - 2078 - LA MARSÀ
 Tél : 71 983 533 - Fax : 71 983 083

✔ LES BERGES DU LAC II

Complexe Hannibal Medical Center
 Rue les jardins du lac - 1053 -
 LES BERGES DU LAC II
 Tél.: 71 267 367 - Fax : 71 267 109

✔ NABEUL

115, avenue Habib Thameur
 8062 - NABEUL
 Tél : 72 272 472 - Fax : 72 272 505

✔ SOUSSE

Immeuble Rakoua - Route Touristique
 Khezama Est 4051 - SOUSSE
 Tél : 73 273 195 - Fax : 73 273 199

✔ MONASTIR

Angle Avenue du Combattant Suprême
 et Avenue 14 Janvier 2011 - 5000 - MONASTIR
 Tél: 73 906 808 - Fax: 73 906 815

✔ SFAX

Immeuble Ines 2 - Avenue 14 Janvier
 Sfax El Jadida - 3027 - SFAX
 Tél : 74 404 424 - Fax : 74 402 458